



Bonne année 2015, pour la justice et la liberté en Palestine !

5 janvier 2015

Bonne année 2015, pour la justice et la liberté en Palestine !

2014 s'achève sur un bilan contrasté, très en deçà de ce qu'exigent la justice et le droit et tous les citoyens qui y sont fermement attachés.

Décrétée année de solidarité avec le peuple palestinien par les Nations unies, elle a vu des événements dramatiques et le long déroulé de la colonisation « ordinaire », ainsi que de timides avancées.

Les droits des Palestiniens sont constamment bafoués et sur le terrain la violence de la politique coloniale israélienne ne faiblit pas. Des massacres commis pendant l'été 2014 dans la bande de Gaza, toujours sous blocus et en attente de la reconstruction promise, à la colonisation galopante en Cisjordanie et aux exactions quotidiennes des colons protégés par l'armée d'occupation, les violations du droit par Israël s'accumulent, tandis que la situation des Palestiniens d'Israël se dégrade. Aucune sanction, ni même de rappel à l'ordre sur lequel les Etats s'accordent, ne se profile. La « communauté internationale » est complaisante, parfois complice, et se met ainsi en contravention avec ses propres règles.

Des signes importants se sont certes multipliés, indicateurs de la volonté de l'opinion, notamment en Europe. D'abord les très fortes mobilisations de l'été pour mettre fin à l'agression criminelle contre Gaza. Puis de nombreux parlements et sénats, et même le parlement européen, ont voté des résolutions demandant à leurs gouvernements de reconnaître l'Etat de Palestine. Même si elles sont souvent conditionnées à la reprise de négociations entre les « parties », elles n'en sont pas moins un message clair aux dirigeants de nos Etats et au gouvernement israélien : l'oppression coloniale imposée aux Palestiniens ne peut durer plus longtemps. Et si la solution à deux Etats reste le choix des acteurs extérieurs, il faut bien le deuxième Etat. Et pas quand il ne restera que quelques confettis du territoire de la Palestine. Alors il n'y aura plus de « moment venu » possible. La reconnaissance amorcée ne doit pas rester symbolique car cela n'apporterait aucun changement sur le terrain ni ne modifierait le rapport de forces. Elle doit se manifester dans les faits et s'accompagner de sanctions contre Israël pour le contraindre à respecter et appliquer le droit international.

Si le gouvernement israélien, empêtré dans ses luttes internes, veut la paix et la sécurité comme il l'affirme, qu'il agisse : la fin de la colonisation et de l'occupation, la levée du blocus de Gaza de même que la libération de tous les prisonniers palestiniens et le droit au retour des réfugiés, inscrit dans le droit international, sont la clé de la solution politique que souhaite la communauté internationale.

Si la direction palestinienne veut mener à terme la libération de la Palestine par la voie politique et diplomatique, cela passe par une union nationale effective qui permettra de recouvrer la légitimité qui

manque à l'Autorité palestinienne. Membre de l'Unesco depuis 2011, Etat non membre des Nations unies depuis 2012, reconnue comme Etat par plus de 130 autres Etats, la Palestine peut maintenant recourir aux organismes de l'ONU. Comme la Cour Pénale Internationale, après l'adhésion en cours au Statut de Rome qui la régit. Cela implique de ne pas céder aux multiples pressions des Etats-Unis ou d'autres Etats, dont la France, pour que les droits fondamentaux des Palestiniens soient édulcorés. En témoigne le veto que les USA viennent d'opposer à la résolution proposée à l'ONU pour mettre fin en 2017 à l'occupation de la Palestine.

La France, qui se targue de défendre les droits humains et la démocratie, ne peut plus tergiverser. Quelles que soient les pressions exercées par Israël et les officines qui soutiennent obstinément sa politique coloniale, quels que soient les intérêts économiques en cause, la France a le devoir de faire prévaloir la justice sur la violence coloniale et de tout mettre en œuvre pour que le peuple palestinien jouisse enfin de tous ses droits, tels que le droit international les garantit. La paix en dépend.

Alors, bilan pessimiste ? Réaliste, plutôt, et qui, loin de prêter à la lassitude et au découragement, ne peut que nous inciter à redoubler d'efforts dans notre engagement. Il faut, dès cette année 2015 qui s'ouvre, transformer ces frémissements en un mouvement réel fort pour une solution politique basée sur le droit international et les résolutions des Nations unies. La route est encore longue, sur laquelle nous accompagnons les Palestiniens dans leur exigence de justice et de liberté. Mais, si l'histoire a raison et que l'époque coloniale est bien révolue, la justice est sûrement au bout du chemin.

Claude Léostic, 4 janvier 2015

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >

- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Bonne-annee-2015-pour-la-justice,4201>